



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CIRCULAIRE ACADEMIQUE DNB 2020

DOCUMENT D'AIDE À L'INSCRIPTION À L'USAGE DES

CANDIDATS DU CNED

Conditions d'inscription

- Être inscrit et être scolarisé en classe de troisième au CNED de Rouen ou au CNED de Toulouse ;
- Les candidats CNED suivant seulement une préparation au DNB et non scolarisés en classe de troisième sont considérés comme des candidats individuels.

Rectorat de CAEN

Division des examens et concours – DEC5

Affaire suivie par
Christine MAHEUT
Lydie LANCIEN
Isabelle CAHAGNIET
Téléphone
02 31 30 08 29
02 31 30 08 36
02 31 30 08 58
Fax
02 31 30 15 36
Courriel

chefbureaudec5@ac-caen.fr
dec5-2@ac-caen.fr
dec5-3@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

www.ac-caen.fr

Service National

Pour être autorisés à s'inscrire à un examen ou à un concours, les candidats âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2018 doivent être en règle vis-à-vis du service national. Ils doivent donc fournir l'un des documents ci-dessous :

- l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- l'attestation de recensement délivrée par la mairie ;
- l'attestation d'exemption.

La copie de cette attestation sera à joindre à la confirmation d'inscription.

Inscriptions

Le registre des inscriptions sera ouvert du vendredi 08 novembre 2019 au vendredi 06 décembre 2019 à 17 heures.

Les inscriptions ont lieu exclusivement sur Internet dans l'application nationale Cyclades. Les candidats scolarisés au CNED s'inscrivent dans leur département de résidence.

L'adresse de connexion est la suivante:

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A05&domaine=DNB>

ou sur le site de l'académie de Caen www.ac-caen.fr, rubrique « Examens », Diplôme national du brevet, Inscription individuelle.

VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET ACADÉMIQUE AU MÊME ENDROIT LA DOCUMENTATION DE L'APPLICATION CYCLADES POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉALISATION DE VOTRE INSCRIPTION.



L'inscription se fait en trois étapes :

1ère étape : Création et activation du compte utilisateur

Cliquer sur l'onglet "Créez votre compte".
Complétez tous les champs obligatoires suivi d'un astérisque (*).

2/4

Les éléments d'état civil seront utilisés pour l'envoi des confirmations d'inscription et figureront également sur le diplôme. Ils doivent donc être complétés très précisément :

- civilité ;
- NOM de famille (= nom de naissance), le confirmer ;
- prénoms : Le(s) prénom(s) doivent être saisis dans leur intégralité ;
- date et lieu de naissance.

Créez votre mot de passe et le confirmez-le. Celui-ci doit contenir entre 8 et 20 caractères et comporter au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

A l'issue de l'activation du compte utilisateur, vous recevrez à l'adresse mail que vous avez renseignée un message d'activation du compte (au bout de quelques minutes). Vous avez 48 h pour activer votre compte. Passé ce délai, vous devrez créer un nouveau compte utilisateur.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer « chez M. ou Mme » si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. Des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

Les candidats n'ayant pas d'adresse mail devront s'adresser au gestionnaire de la DEC 5 en charge du département de leur lieu de résidence (voir coordonnées en fin de document).

2ème étape : Inscription et modification d'une candidature :

En vous connectant sur votre compte utilisateur, vous pouvez créer votre inscription.

En fin d'inscription un récapitulatif s'affiche. Il convient de bien le vérifier, conserver le numéro d'inscription (il correspond au numéro de la candidature) de façon à pouvoir s'identifier et accéder à sa candidature de nouveau.

Vous pouvez éditer le récapitulatif d'inscription, document non officiel, à titre d'information.

Un guide pour le suivi des différentes phases d'inscription est à votre disposition sur le site du rectorat :

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/diplome-national-du-brevet-dnb/>

Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-après, doit être adressée au Rectorat de l'Académie de Caen, Bureau DEC5 168 rue Caponière BP 46184 14061 CAEN cedex **pour le vendredi 20 décembre 2019**, cachet de la poste faisant foi.



3/4

Pièces à fournir :

Vous devrez impérativement :

- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur) la confirmation d'inscription.
- La retourner accompagnée :
 - ✓ de la copie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille...),
 - ✓ pour les candidats âgés de 16 ans et plus, de l'attestation relative aux obligations du Service National ,
 - ✓ une copie du certificat de scolarité au CNED.

IMPORTANT

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées.

A défaut de réception de ces documents votre candidature sera annulée

Lieu de passage des épreuves

Pour les candidats domiciliés dans le Calvados :

- Collège Pierre Varignon – 1, quartier Savary – BP 38 -- 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (014902SD)

Pour les candidats domiciliés dans la Manche

- Collège Louis Pasteur – 21, rue du Mal de Lattre de Tassigny – BP 204 – 50004 SAINT-LÔ (050996SP)

Pour les candidats domiciliés dans l'Orne :

- Collège Jean Racine – 75, place du Champ du Roi – ALENÇON (061900SG)

Aménagement des conditions d'examen

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier de l'aménagement des conditions d'examen (accès aux locaux, installation particulière, temps de composition majoré, sujets spéciaux...). La procédure et le formulaire de demande sont disponibles en ligne sur le site du rectorat de l'Académie de CAEN : www.ac-caen.fr rubrique examens, diplôme national du brevet, candidats en situation de handicap ou à l'adresse suivante : <https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/diplome-national-du-brevet-dnb/>

Épreuves et modalités d'attribution du diplôme

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée par les équipes enseignantes du CNED :

- maîtrise insuffisante (10 points) ;
- maîtrise fragile (25 points) ;
- maîtrise satisfaisante (40 points) ;
- très bonne maîtrise (50 points).



Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

- Le français, les mathématiques sont évalués chacun sur 100 points
- L'histoire-géographie/Enseignement Moral et Civique (EMC) est évalué sur 50 points.
- Une seule note pour les deux parties de l'épreuve de sciences évaluée sur 50 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

4/4

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 480 points ;
- bien s'il cumule plus de 560 points ;
- très bien s'il cumule plus de 640 points.

Les élèves scolarisés au CNED en classe de troisième présentent le DNB suivant les modalités qui s'appliquent aux candidats « scolaires » ([article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié](#)).

COORDONNÉES DU BUREAU DU DNB

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les gestionnaires en charge de l'organisation du DNB :

- Calvados : Mme LANCIEN ☎ : 02.31.30.08.36 - dec5-2@ac-caen.fr
- Manche : Mme MAHEUT ☎ : 02.31.30.08.29 - chefbureaudec5@ac-caen.fr
- Orne : Mme CAHAGNIET ☎ : 02.31.30.08.58 - dec5-3@ac-caen.fr

Références réglementaires :

[Articles L.332-6, D.122-3, D.332-16 à D.332-22, D.341-42 à D. 341-45, D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation](#)

[Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet \(DNB\)](#)

[Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège](#)
[Circulaire n° 2015-127 du 03/08/2015 \(BOEN n° 31 du 27/08/2015\) relative aux aménagements pour les candidats en situation de handicap](#)

[Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)